



**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**  
**PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE**  
*6<sup>e</sup> Session – 2018-2019*  
**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

## **Présentation**

*La Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire, elle contribue à préserver la qualité de vie et le bien-être des Européens.*

*La Résolution sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008 lors de la 1018<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres, rappelle que l'article 11 de la Convention institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe et qu'il s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable. Il met effectivement en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.*

*Ouvert aux Parties à la Convention, le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Il vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention. Le Prix est décerné tous les deux ans et les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.*

*Lors de sa réunion tenue à Strasbourg les 28-29 avril 2008, le Comité directeur du patrimoine et du paysage (CDPATEP) a demandé à ses membres de faire parvenir les dossiers de candidature au Secrétariat du Conseil de l'Europe par la voie des Représentations permanentes des Parties à la Convention.*

*Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir les dossiers de candidature (20 pages maximum) au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe au plus tard le **30 janvier 2019** :*

- par E-mail, le formulaire de candidature rempli : [maguelonne.dejeant-pons@coe.int](mailto:maguelonne.dejeant-pons@coe.int) ; [susan.moller@coe.int](mailto:susan.moller@coe.int) ;*
- par courrier postal, une copie du formulaire de candidature rempli et le matériel complémentaire (CD-Rom, DVD ou clé USB, contenant l'ensemble du matériel additionnel): Maguelonne DÉJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Agora (A4-15V), F- 67075 STRASBOURG Cedex.*

\*

\* \* \*

*Veillez noter que :*

- la participation au Prix du paysage du Conseil de l'Europe est seulement ouverte aux collectivités locales et régionales, à leurs groupements, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, comme indiqué dans l'article 2 de l'annexe à la Résolution CM/Res (2008)3 ;*
- le dossier de candidature doit être présenté dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais) ;*
- le matériel remis doit être libre de droits pour son utilisation par le Conseil de l'Europe en vue de la communication sur la promotion du Prix ou de toute autre publication ou action liée à la Convention. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom des auteurs ;*
- les dossiers incomplets ou ne respectant pas le règlement ne seront pas admis à concourir.*

*Pour plus de détails, consulter la rubrique du portail internet du Conseil de l'Europe consacrée au Prix du paysage, à l'adresse suivante : [www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage](http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage)*

\*

## I. ETAT CONCERNE ET CANDIDAT

<b>1. Etat</b>	FRANCE
<b>Représenté par</b> <i>Adresse :</i>	Paul DELDUC, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature François ADAM, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages Pastèle SOLEILLE, sous-directrice de la qualité du cadre de vie
<i>Téléphone :</i>	Juliette FAIVRE, cheffe du bureau des paysages et de la publicité
<i>Courriel :</i>	Karine Mangin, chargée de mission paysage au sein du bureau des paysages et de la publicité
	Ministère de la transition écologique et solidaire DGALN/DHUP/QV2 92055 La Défense Cedex
	<a href="mailto:paul.delduc@developpement-durable.gouv.fr">paul.delduc@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:pastele.soleille@developpement-durable.gouv.fr">pastele.soleille@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:francois.adam@developpement-durable.gouv.fr">francois.adam@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:juliette.faivre@developpement-durable.gouv.fr">juliette.faivre@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:karine.mangin@developpement-durable.gouv.fr">karine.mangin@developpement-durable.gouv.fr</a> Juliette Faivre : 01 40 81 91 70 Karine Mangin : 01 40 81 95 02
<b>2. Candidats</b>	
<i>Nom de ou des autorité(s) locale(s), régionale(s)</i>	Ville de Rouen <b>ET</b> Métropole Rouen Normandie
<i>ou de la (des) ONG(s)</i> <b>Représenté par</b> <i>Adresse :</i>	Frédéric SANCHEZ Président de Métropole Rouen Normandie Bâtiment Le 108 108, allée François Mitterrand 76 006 ROUEN Cedex 02.35.52.68.10 <a href="mailto:secretariat.cabinet@metropole-rouen-normandie.fr">secretariat.cabinet@metropole-rouen-normandie.fr</a>
<i>Téléphone :</i>	Yvon ROBERT Maire de la ville de Rouen Hôtel de Ville
<i>Courriel :</i>	2, place du Général de Gaulle 76000 ROUEN 02.35.08.69.38 <a href="mailto:cabinetdumaire@rouen.fr">cabinetdumaire@rouen.fr</a>
	Bertrand MASSON Directeur de l'aménagement et des grands projets <a href="mailto:bertrand.masson@metropole-rouen-normandie.fr">bertrand.masson@metropole-rouen-normandie.fr</a>

## II. PRESENTATION DU PROJET

### 3. Nom du Projet

Reconquête des quais rive gauche à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale sur plus de 3 kilomètres de long

### 4. Localisation du Projet

Rouen, région Normandie

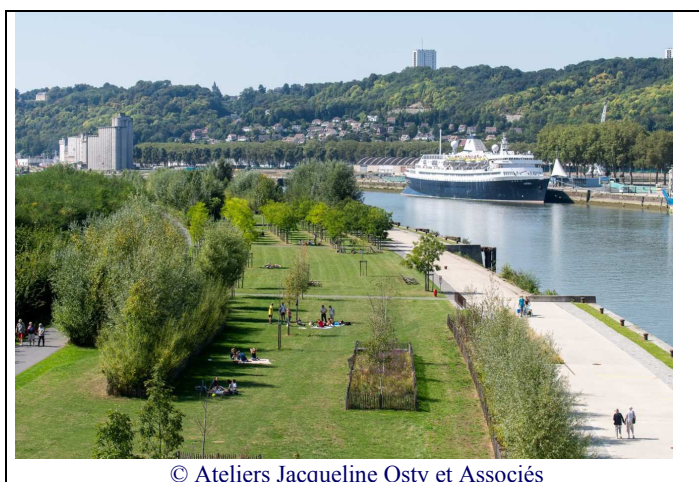
### 5. Résumé du Projet (10-12 lignes)

L'aménagement des bords de Seine à Rouen s'inscrit dans un vaste projet de reconquête de friches de part et d'autre du fleuve. Avant la période dite de « reconstruction » (qui suit la fin de la deuxième guerre mondiale) pour la partie amont et jusqu'au début des années 1980 pour la partie aval, ces espaces étaient voués à des activités industrielles et portuaires, dont le déclin progressif a laissé place à des espaces stériles, aux sols et sous-sols pollués. Leur localisation en plein cœur urbain constituait néanmoins une opportunité majeure pour le développement de la métropole. Leur redonner une seconde vie apparaissait essentiel.

L'aménagement de cette grande promenade fluviale tend à concilier plusieurs logiques :

- Reconnecter la rive droite, centre-ville historique de Rouen, et la rive gauche, afin que les rouennais se réapproprient ces espaces et redécouvrent une part oubliée de leurs paysages urbains ;
- Requalifier ces espaces pour renforcer l'attractivité de nouveaux quartiers en plein cœur de ville dans une logique de densification urbaine et de lutte contre l'étalement urbain :
  - le premier quartier, Rouen Flaubert, labellisé « EcoQuartier » par le ministère de la transition écologique et solidaire, s'étend en partie aval sur près de 90 hectares (création de 2.800 logements, 200.000 m<sup>2</sup> d'activités économiques, services et équipements pour accueillir à terme près de 16.000 usagers résidents actifs) ;
  - le second quartier, Saint-Sever, en amont de la promenade, est un quartier en réhabilitation destiné à accueillir une future gare ;
- Diversifier les espaces urbains par la création d'un vaste espace de nature et de détente : les berges de la Seine forment désormais un parc promenade qui s'étend sur près de 25 hectares et plus de 3 km, dont l'aménagement répond à des valeurs à la fois écologiques, paysagères, sociales et environnementales : mise en valeur du patrimoine et du paysage, aménagement d'espaces publics diversifiés et de qualité pour tous, protection de l'environnement et éducation à l'environnement.

6. **Photo représentant le Projet** (en haute définition – JPEG 350 dpi) et nom de l'auteur de la photo svp



7. **Site internet sur le Projet** (si existe)

Sans objet

### III. CONTENU DU PROJET

8. Début du Projet                      mois  année   
*La réalisation doit être  
achevée au moins depuis trois ans*

6 phases d'aménagement échelonnées entre 2010 et 2022

Phases achevées

- 2010 -2013 : Bords de Seine (Jardin du Rail et Parc de la presqu'île Rollet)
- 2013-2014 : Prairie St Sever
- 2015-2016 : Coulisses de Claquedent
- 2017 : Esplanade des Mariniers

Phases en cours et à venir

- 2018-2019 : Presqu'île (Bassin au bois)
- 2020-2021 : Bords de Seine (abords du futur Hangar 105)

9. **Partenaires**

Partenaires techniques :

Grand Port Maritime de Rouen  
Rouen Normandie Aménagement

Maîtrises d'œuvre :

- Pour la partie aval : Jacqueline Osty et Associés (agence de paysage), ATTICA, Egis, Burgeap (jardin du rail et presqu'île Rollet)
- Pour la partie amont : In Situ Paysages et Urbanisme (agence de paysage), Hervieu Follacci Architecte

## 10. Organismes de financement

- Métropole Rouen Normandie / Ville de Rouen
- Département de la Seine-Maritime
- Région Normandie
- Etat : => Ecocité ( Programme d'Investissement d'Avenir)  
=> Fonds de Soutien à l'Innovation Local dans le cadre du Pacte Métropolitain
- Fonds Européens - FEDER

## 11. Principaux objectifs du Projet

L'aménagement s'étend sur plus de 3 km sur les quais rive gauche de la Seine, de la Prairie St Sever à la Presqu'île Rollet. Il a été conduit dès l'origine par deux maîtrises d'ouvrage (Ville de Rouen et Métropole Rouen Normandie) et deux maîtrises d'œuvre (Jacqueline Osty et Associés, et In situ Paysages et urbanisme, deux agences de paysage dirigées par des paysagistes concepteurs) avec des ambitions fortes :

- Rendre plus attractif le territoire :
  - à l'échelle de la métropole : par une opération de requalification urbaine et paysagère qui rayonne au-delà des seuls habitants du centre-ville de Rouen et qui attire l'ensemble des habitants de la métropole ainsi que de nombreux touristes ;
  - à l'échelle du site : en s'appuyant sur le patrimoine naturel exceptionnel de la Seine pour créer un parc naturel urbain en centre-ville de Rouen, d'une surface de 25 hectares, comprenant une promenade et des aires récréatives, favorisant dans le même temps le retour de la nature en ville, et améliorant le cadre de vie des habitants ;
- Faire dialoguer le nouveau paysage urbain créé avec le grand paysage emblématique de la Seine et de ses coteaux ;
- Modifier l'image de la rive gauche de l'agglomération rouennaise et favoriser le développement de futurs quartiers en plein cœur de ville ;
- Créer de nouveaux liens entre les habitants et la Seine à qui ces derniers avaient tourné le dos depuis plusieurs décennies, permettant ainsi une véritable réappropriation des lieux ;
- Valoriser le site grâce à la construction de 4 bâtiments le long de la Seine en lieu et place d'anciens hangars: une salle de musiques actuelles qui a ouvert au public en 2010 (Hangar 106), le siège de la Métropole Rouen Normandie inauguré en 2017 (Hangar 108), un bâtiment d'activités tertiaires, culturelles et de services inauguré début 2018 (Hangar 107) ainsi que, à court terme (en 2021) la construction d'un 4ème bâtiment qui accueillera des activités destinées à l'animation des quais (Hangar 105);
- Permettre la tenue d'évènements réguliers ou occasionnels;
- Contribuer au développement durable du territoire par la renaturation des berges, le développement d'une biodiversité ordinaire, la lutte contre les îlots de chaleur, la réduction des risques d'inondation, l'éducation à l'environnement ;
- Développer du lien social en favorisant des équipements publics accessibles à toutes et à tous : ce développement s'est effectué dans une logique d'innovation et d'expérimentation : une gestion différenciée des espaces pour accroître la biodiversité, l'ouverture 24h/24\* du parc de la presqu'île sans éclairage nocturne, le

principe du « zéro corbeilles »\* (principe incitant les usagers à percevoir le site comme un site naturel, tel qu'une forêt, et à rapporter avec eux leurs déchets en quittant les lieux\*), l'aménagement d'un espace sportif à destination des femmes\*, la réalisation de cheminements piétons inondables en cas de marées hautes à forts coefficients, etc.

*\* davantage d'explications en page 11 et page 9*

## **12. Résultats obtenus**

Cette promenade offerte aux habitants a contribué à une véritable réappropriation des quais de la Seine. La fréquentation croissante 7 jours/7 et tout au long de la journée, ainsi que les différentes pratiques des lieux témoignent de la réussite du projet et de son appropriation par les habitants: les rouennais viennent y pratiquer un sport (marche à pied, footing, pétanque, roller, musculation, etc), pique-niquer, se promener avec leurs enfants qui profitent des aires de jeux, tout simplement flâner ou se prélasser sur les méridiennes, ou encore participer aux événements ponctuels proposés par la ville et la métropole : « Rouen sur Mer », Festival de musique « Rush », « Urban Training » (course à pied), balades en rosalies (voitures à pédales)... Ce lieu répond désormais à la diversité des usages recherchée par les citoyens. Il est intergénérationnel et mixte.

L'attractivité du site se trouve renforcée auprès des acteurs locaux également : la qualité des projets retenus en a fait un secteur « premium » aux yeux des investisseurs. La Métropole reçoit désormais de nombreuses sollicitations pour des projets d'implantations au sein du quartier Rouen Flaubert.

Ces aménagements sont l'occasion de faire découvrir ou re-découvrir aux habitants le grand paysage environnant composé de la Seine et de ses coteaux, des forêts, du centre-ville et du port, toujours en activité. Ils permettent de gérer l'interface ville-port de manière qualitative offrant une transition douce, paysagère et récréative entre les espaces urbanisés et denses de la ville, d'une part, et le port aux fonctions économiques et industrielles d'autre part.

La renaturation des berges a permis l'installation d'une biodiversité ordinaire, de lutter contre le réchauffement climatique et de protéger l'environnement. La densité végétale observée témoigne d'une biodiversité retrouvée.

La démarche partenariale, la teneur du projet, l'innovation développée ont valu à cette promenade de recevoir de nombreuses distinctions au cours de l'année 2018, parmi lesquels le Grand Prix National du Paysage 2018 décerné par le ministère de la transition écologique et solidaire.



## IV. RESPECT DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX

### 13. Développement territorial durable

*Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?*

*Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?*

*Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?*

#### **Sur le plan économique**

##### **=> Une attractivité renforcée**

En offrant des espaces publics de qualité dans un milieu urbain dense, l'aménagement des bords de Seine a indéniablement renforcé l'attractivité du centre-ville de la métropole et sa fréquentation s'en est trouvée accrue. De plus, la promenade fluviale, les nombreux équipements publics et espaces paysagers proposés rayonnent bien au-delà du territoire de la métropole en attirant des touristes régionaux, nationaux ou étrangers. En effet, entre Paris et Le Havre, la Seine génère un important tourisme de croisières, dont Rouen constitue l'une des escales. La fréquentation accrue de cette promenade est un réel atout pour la vie économique de la métropole. Elle favorisera également l'attractivité du futur EcoQuartier dont la première tranche (près de 400 logements) est en cours de réalisation (début des constructions fin 2019). Les sollicitations d'investisseurs souhaitant s'implanter au sein du quartier Rouen Flaubert montrent que cette promenade a créé une véritable dynamique de développement.

##### **=> De nouveaux emplois créés**

Le « Hangar 107 », inauguré en février 2018, accueille à ce jour près de 300 salariés. Parmi les activités, s'y trouvent 12 start-up accueillies au sein d'une structure « accélérateur de business » qui les met en relation avec d'autres entreprises et divers partenaires, le siège du journal régional « Paris-Normandie »; des activités de services à la personne avec la présence d'une crèche d'entreprises, ou encore des activités de restauration avec 3 restaurants-brasseries. La fréquentation accrue observée au fil des années a également orienté la construction d'un nouveau et dernier bâtiment : le « Hangar 105 ». Celui-ci proposera d'ici 2 ans un lieu ouvert au public avec de nouvelles activités économiques créatrices de 250 nouveaux emplois : un hôtel, plusieurs restaurants (tous proposant une offre de restauration composée exclusivement à partir de produits locaux), un théâtre, des activités sportives et de loisirs, un belvédère ouvert au public, un tatoueur, etc.

##### **=> Une logique d'économie de coûts**

La poursuite d'objectifs de développement durable a guidé les maîtrises d'ouvrage vers la recherche d'une certaine sobriété, qui s'est traduit par une optimisation des coûts et par la réalisation d'économies. Quelques exemples peuvent l'illustrer :

- le réemploi des surplus de terres générés par d'autres opérations d'aménagement proches: plus de 10 000 m<sup>3</sup> ont ainsi été réutilisés sur le site au lieu d'être importés, alimentant ainsi une économie circulaire à l'échelle locale;
- la réorientation du projet initial vers la réalisation d'une piste de roller-derby nécessitant un simple marquage au sol en lieu et place d'un city-stade (terrain multi-sport) beaucoup plus coûteux;
- la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces en vue de limiter les coûts d'entretien des espaces paysagers;



- l'absence de poubelles sur le site de la presqu'île évitant les coûts de ramassage des déchets.

En outre, les démarches d'innovation et d'expérimentation menées sur le site ont été reconnues par les institutions publiques qui ont largement contribué au financement du projet par l'octroi de 24.000 k€ de subventions sur un montant total d'opération de près de 35.000 k€ (Europe, Etat, Région, Département).

### **Sur le plan social**

=> De nouveaux lieux d'échanges et de partage

Ces nouveaux espaces sont de véritables lieux d'échanges et de partage : les nombreux rassemblements amicaux, associatifs, sportifs, etc, organisés tout au long de l'année en témoignent.

Par ailleurs, avec l'appui d'une sociologue qui a étudié la fréquentation des espaces publics aménagés dans le cadre de ce projet, et dans un souci de mixité, la question de l'accès aux espaces publics par les femmes est désormais prise en compte dans les projets et chantiers en cours ou à venir (*d'avantage d'explications en page 11*).

=> Une identité locale préservée

La renaturation des berges s'est volontairement opérée à partir de l'histoire industrielle du site. L'aménagement a gardé les signes de cette forte identité culturelle locale : les pavés, les rails de voie ferrée ou encore le ballast ont été maintenus et réutilisés sur le site pour créer des cheminements piétons, délimiter les espaces, etc.

=> Un accès à de nombreux services pour tous

En plus d'un poumon vert de près de 25 hectares sur plus de 3km en plein cœur de ville, les berges de la Seine offrent désormais de nombreux espaces récréatifs, de loisirs, sportifs, ou d'animation. Ce faisant, les maîtrises d'ouvrage sont parvenues à limiter le phénomène de fuite des citadins vers le périurbain, la campagne et les forêts, et par conséquent, à limiter l'impact des déplacements motorisés sur ces milieux naturels ou semi-naturels. Par ailleurs, la création d'un nouveau quartier offrant des logements à proximité de nombreux services et activités, contribuera à limiter les phénomènes de périurbanisation et d'étalement urbain.

=> Une démarche de responsabilisation citoyenne qui s'appuie sur des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la culture du risque naturel

L'absence de poubelles sur le site de la presqu'île Rollet est une volonté des maîtrises d'ouvrage qui souhaitent inciter les usagers à considérer ce parc urbain comme un espace naturel où chacun doit être responsable de ses déchets et repartir avec.

Cet espace public est également l'occasion de familiariser les populations avec la culture du risque : soumise aux marées et aux débordements, la Seine peut en effet inonder les quais en cas de fortes pluies et/ou d'importants coefficients de marées. Pourtant, aucun aménagement de protection n'a été souhaité alors même que le parc est ouvert au public, dans l'objectif de faire prendre conscience que la Seine est un fleuve qui vit et que ces débordements sont normaux et compatibles avec les activités humaines.

### **Sur le plan environnemental : une gestion écologique des lieux**

=> Dépollution des sols : une logique d'économie circulaire

Du fait du passé industriel de cette zone, ce ne sont pas moins de 90 000 m<sup>3</sup> de terres polluées qui ont dû être traitées. Les maîtrises d'ouvrage ont fait le choix de les traiter sur place, évitant ainsi les coûts carbone qu'auraient engendré leur transfert en décharge. Ces terres ont été confinées par couches successives, pour former une butte paysagère. Chacune des couches a été séparée par une couche géotextile recouverte en dernière couche par de la terre végétale saine. Elles ne présentent aujourd'hui plus de risque de contamination des

milieux. La butte a ensuite été densément plantée (plus de 100.000 jeunes plants forestiers). Elle sera fermée au public pour une durée approximative de 20 ans afin de favoriser le développement de la biodiversité en limitant toute intrusion humaine. C'est désormais une véritable petite forêt urbaine qui a pris place.

=> Lutte contre les îlots de chaleur

Ces espaces de nature densément végétalisés constituent des zones de respiration et d'ombrage qui contribuent à réguler la température de la ville. De plus, dépourvus d'équipements électriques, ils sont sobres d'un point de vue énergétique.

=> Préservation et développement de la biodiversité

Gestion différenciée des espaces et suivi annuel de la biodiversité terrestre ;

- Au-delà des espaces verts, le projet intègre également la problématique aquatique. Une collaboration avec la fédération des pêcheurs a été développée. Elle a permis l'installation de deux frayères artificielles, dont les travaux sont en cours, pour favoriser la reproduction de la faune aquatique.
- Des contacts ont été pris avec des apiculteurs pour envisager l'implantation prochaine de ruches au sein de la butte boisée et développer ainsi la biodiversité ordinaire.

=> Maîtrise du risque inondations sur la Presqu'île de Rollet et adaptation du milieu

- Réduction des risques d'inondation par la diminution des surfaces imperméabilisées au profit d'espaces verts perméables et poreux ;
- Plusieurs types de plantations ont été réalisées avant de trouver des plantes propices aux milieux inondables.

#### 14. Exemplarité

*Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?*

*Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?*

=> Une collaboration exemplaire entre les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'oeuvre

Comme évoqué précédemment, deux maîtrises d'ouvrages sont à l'origine de ce projet : la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen. Ces deux collectivités confient, en 2008 pour l'une et en 2011 pour l'autre, à deux maîtrises d'œuvre différentes, deux projets de requalification de ces espaces en friche : les bords de Seine (du jardin du rail à la Presqu'île Rollet – partie aval) et les quais bas rive gauche (partie amont). En 2015, les directions « Urbanisme et Aménagement » de ces deux collectivités ont fusionné. Tout en poursuivant le projet en double pilotage, la collaboration entre les équipes, tant au niveau technique que politique, a permis d'assurer tout au long du projet une continuité dans le portage et la mise en œuvre. Le soin apporté pour intégrer les mêmes codes – même mobilier urbain, même signalétique, même démarche de ré-emploi des matériaux issus de l'usage portuaire et industriel des lieux (pavés, bollards, rails...) a permis la réalisation d'aménagements cohérents, aux transitions douces. La reconquête des quais de Seine témoigne d'une démarche partenariale forte, complémentaire, réussie et innovante, l'usager semblant cheminer tout au long des 3 km au sein d'une seule et unique opération. Tout en restant en plein de cœur du centre-ville de la Métropole, les aménagements lui offrent un parcours diversifié : un aménagement minéral en lien avec le centre-ville urbain dans la partie Est, puis un aménagement de plus en plus naturel vers le parc de la Presqu'île Rollet.

=> Favoriser la place des femmes dans l'espace public

Animé par une volonté de prendre en compte la mixité des usages, le projet a notamment été l'occasion d'engager une réflexion sur la place des femmes dans l'espace public. Les résultats d'une enquête réalisée par une sociologue ont révélé que, si les femmes se sentaient très majoritairement en sécurité (80%) dans ce parc urbain où elles viennent flâner et se détendre, ce n'était pas le cas dans certains espaces, tels que le quartier Saint Sever (27%). Une attention particulière a donc été apportée par les maîtrises d'ouvrage afin de proposer aux jeunes filles et aux femmes des équipements adaptés : ainsi, le projet initialement prévu de city-stade (terrain multi-sports), équipement à usage majoritairement masculin, a finalement été réorienté vers celui d'une piste de roller-derby, sport sur patin à roulettes très prisé des adolescentes, favorisant ainsi l'utilisation des équipements par les femmes. Par ailleurs, des espaces très ouverts permettent de sécuriser les lieux sécurisés au maximum.

=> Une gestion écologique des espaces

- La gestion des terres polluées sur place par une technique innovante de confinement au-dessus de laquelle prend place une butte boisée ;
- La prise en compte du risque inondation, et la familiarisation de la population avec la culture du risque ;
- La responsabilisation citoyenne par l'absence de poubelles dans un site naturel en plein cœur de ville ;
- La gestion différenciée des espaces : les espaces paysagés sont plantés pour créer des ambiances différentes: prairies, bandes plantées de graminées et vivaces, grandes pelouses, bosquets d'arbres, butte forestière et sont gérés de manière différenciée.
- Le suivi du développement de la biodiversité par la réalisation d'un inventaire faune/flore annuel.

## 15. Participation du public

*Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?*

*Le projet cadre-t-il avec les politiques plus vastes mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales ?*

La reconquête des bords de Seine s'est opérée sur des espaces devenus stériles suite au déplacement des activités industrielles vers l'aval du fleuve, laissant place à des terrains aux sols et aux sous-sols pollués. Si certains espaces ont été pleinement délaissés car trop hostiles, comme sur la Presqu'île Rollet, d'autres ont accueilli de nouvelles fonctions, mais celles-ci étaient peu qualitatives et productrices de nuisances (immense parc de stationnement, voie de desserte du port empruntée par environ avec 5 000 poids lourds/jour), ou encore très ponctuelles (fête foraine chaque année 1 mois/an). Faire muter ces espaces vers d'autres utilisations a nécessité du temps de dialogue et de concertation avec les habitants et/ou les acteurs économiques et sociaux. La persévérance et l'appropriation du projet par les acteurs étaient nécessaires pour permettre cette mutation qui s'est inscrite dans la durée : plus de 10 ans se sont écoulés entre les premiers aménagements et les aménagements à venir autour du futur Hangar 105 (réalisation en 2021).

Pour ce faire, des échanges et des temps de concertation avec les usagers ont été organisés et continuent de l'être.

Il s'agissait notamment de donner des formes nouvelles aux pratiques habituelles de concertation, telles que les réunions publiques, qui mobilisent peu le grand public. Ont ainsi été organisées des ateliers, balades, visites, etc, ayant avant tout pour but d'inviter le public à

découvrir ou partager un moment sur le site plutôt qu'à « concerter » à proprement parler. Ces moments ne s'appelaient pas « réunions de concertation » mais balades urbaines, balades à vélo, « Mois de l'architecture », visites culturelles en lien avec l'histoire du site et du projet urbain, etc. Ces événements ont eu pour effet d'élargir le profil des participants et de collecter une expression plus libre, plus spontanée. Ils se sont déroulés à différents moments : week-end, semaine, fin de journée, etc. afin de diversifier les points de vue (familles, associations, étudiants, retraités, touristes...).

Les suggestions et/ou attentes formulées par tous ces usagers ont été écoutées par les maîtrises d'ouvrage qui ont su apporter les modifications nécessaires pour répondre à leurs attentes : implantation de fontaines à eau et de toilettes publiques, organisation d'événements sportifs, culturels et associatifs, amélioration de la signalétique, etc.

### Illustrations de la partie 15 « Participation du public »



## **16. Sensibilisation**

*Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité européenne ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?*

L'aménagement de cette promenade fluviale permet aux habitants de découvrir un nouveau paysage composé de la Seine, des coteaux, des forêts, du patrimoine historique mais également des activités industrialo-portuaires de leur territoire. Il relie la Seine, le centre-ville et le Port. Cet espace répond à l'attente des citoyens en termes de contemplation mais aussi d'utilisation active des usages offerts par les aménagements. Le développement de nouvelles activités observées sur le site (festivals, visites culturelles, rassemblements associatifs ou sportifs, lieu de tournage ou reportage d'activités variées...) témoigne également de son

appropriation par tous.

Dans une logique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, le choix a été fait de n'implanter aucune poubelle sur le parc de la presqu'île Rollet : principe du « zéro corbeilles ». Le résultat est très satisfaisant : aucun dépôt sauvage n'est observé, les poubelles sont apportées dans des conteneurs mis à disposition à l'entrée du site dont l'aménagement a été paysagé. En outre, les débordements observés habituellement lors des fins de week-end dans les poubelles ont pris fin.

La culture du risque a également été développée. Alors que les quais et la pointe de la presqu'île sont fréquemment soumis aux marées et débordements, il a été décidé de ne pas installer de protection le long du fleuve. Cela incite les promeneurs à être vigilants et les sensibilise au milieu naturel alors même qu'ils sont en plein cœur de ville.

Un autre projet expérimental a été conduit. A l'origine en effet, le parc de la presqu'île Rollet était fermé au public à la tombée de la nuit du fait de l'absence d'éclairage. L'aménagement progressif des berges de Seine ayant renforcé leur fréquentation, la fermeture de ce parc est alors apparue comme une rupture dans ce cheminement. Il a donc été décidé de maintenir cet espace ouvert à titre expérimental pendant 6 mois de jour comme de nuit (désactivation du portail électrique et du gardiennage). Il est désormais ouvert 24h/24h depuis 18 mois. Une expérimentation réussie puisque aucun débordement ni aucune nuisance n'ont été observées malgré une fréquentation accrue. Toutefois, la présence de portails à l'entrée permet d'adapter son ouverture lors des manifestations exceptionnelles.

## V. MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE

**La version papier du présent formulaire d'inscription, accompagnée d'une copie du matériel numérique sur CD-Rom, DVD ou clé USB, devrait être adressée par voie postale ou par coursier à l'adresse suivante :**

*Maguelonne Déjeant-Pons*

*Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage*

*Chef de Division, Agora (A4-15V), Conseil de l'Europe,*

*F - 67075 STRASBOURG, Cedex*

*Tél. : +33 (0) 3 88 41 23 98*

*E-mail : maguelonne.dejeant-pons@coe.int*

- Texte (20 pages max.) : *format PDF*

- Photos (10 max.) : *JPEG 350 dpi en haute définition*

- Posters (2 max.) : *format PDF en haute définition ou JPEG 350 dpi en haute définition*

- Vidéo (15 mn max.) : *format-mpeg 2 - Il est conseillé de présenter une vidéo (même de qualité d'amateur).*

\* \*\*